

Ça se passe à Dallet

Sommaire

Infos Municipales :

- La Poste: nouveaux horaires
- Propreté - déjections canines
- La voie verte
- CCAS: • Visite musée Quillot
 - Vos années bonheur
 - Orchestre Symphonique
- Epicerie solidaire
- Cross des écoles
- Point d'apport volontaire
- Recrudescence dépôt sauvage
- Calendrier des manifestations
- Les principales décisions du Conseil municipal du 04/04/2016
- Recensement dès 16 ans

LA POSTE CHANGEMENT D'HORAIRES

La commune vous informe qu'à compter du 19 avril 2016, les horaires de la poste vont changer.

Les nouveaux horaires d'ouverture seront:
Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Seules deux personnes sont venues consigner leurs remarques en mairie sur un registre pour exprimer leur opposition à l'annonce de compression d'horaires faites dans le bulletin N°42 de novembre 2015.



SOYONS SOUCIEUX DE LA PROPRETE DES ESPACES DE NOTRE BOURG

Des bornes propres dotées d'un distributeur de sacs et d'une poubelle ont été installées à cinq endroits dans le village pour permettre aux propriétaires de ramasser les déjections de leur(s) chien(s) sur les espaces publics.

La municipalité rappelle qu'il relève de la responsabilité du propriétaire de l'animal de veiller à ne pas salir ainsi l'espace public (places, rues, sentiers et pelouses). Chaque propriétaire est donc invité à se conformer à cette règle, pour le bien-être de tous les habitants et notamment des enfants, qui ne peuvent jouer sur les pelouses. Laisser les crottes de votre chien sur un espace public constitue une infraction qui est passible, au titre de l'article R632-1 et du décret du 26 septembre 2007 du code pénal, d'une amende de 35 euros.

Numéro 46
avril 2016

UNE VOIE VERTE LE LONG DE L'ALLIER



Depuis plusieurs années les élus du Grand Clermont travaillent sur un projet de voie verte le long de la rivière Allier. Le projet va de Pont-du Château au domaine de Chadieu à Authezat. Notre commune va être donc concernée par ce projet.

Une voie verte, c'est quoi ? : C'est un équipement utilisé pour de la circulation douce (vélo, rollers, ...). Outre sa vocation touristique et c'est aussi un équipement de loisirs de proximité.

Le tracé sur notre commune : En partant de Pont-du-Château, la voie verte passera en rive gauche de la rivière, puis traversera l'Allier en empruntant le pont vert, pour ensuite suivre la rivière sur le quai d'Allier; ce sera un espace partagé entre les cycles et les véhicules à moteur. Enfin, de la place des tilleuls et jusqu'à Mezel, nous serons dans un espace « en site propre ».

Le financement : le projet sera porté par le Grand Clermont avec l'attribution de subventions (Région et POI Loire), les communautés de communes auront à leur charge le solde. Pour Mur-ès-Allier le montant estimé est de 120.000 euros pour les 5 kms.



La vie du CCAS



LE CCAS VOUS PROPOSE DIFFERENTES ACTIVITES SUR LE PRINCIPE DE COVOITURAGE

Jeudi 5 mai 2016 matin (jour de l'Ascension) au Musée d'Art Roger Quillot : proposition de visite d'une exposition temporaire d'une quarantaine d'autoportraits de peintres habituellement conservés au musée d'Orsay.

Le CCAS a réservé un guide pour vous faire découvrir la richesse de cette collection.

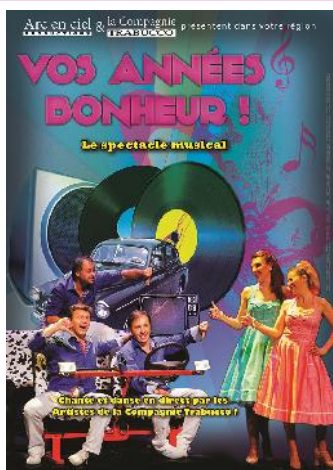
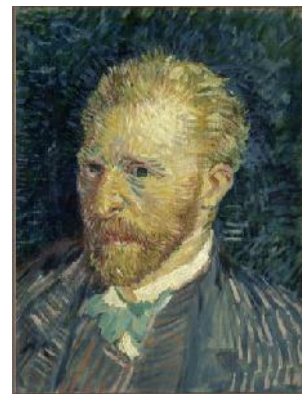
Si l'on connaît les visages de ceux qui, comme Gustave Courbet, Vincent Van Gogh, Claude Monet ou encore Paul Gauguin, sont devenus les icônes de l'art au XIXe siècle, bien d'autres furent appréciés en leur temps, mais moins célèbres aujourd'hui, comme Alexis Axilette, Ernest Meissonier ou encore Clémentine-Hélène Dufau, qui se sont aussi livrés à cet exercice face au miroir.

Tarif: 3€ ; gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA (sous présentation d'un justificatif). Places limitées à 30 personnes.

Inscriptions obligatoires en mairie.

Visite commentée par un guide conférencier offert par le CCAS, prévue de 10h30 à 11h30.

RDV à 9h50 sous les ateliers municipaux pour covoiturer.



Sortie au Casino de Royat le **lundi 2 mai 2016 à 15h00**
« Vos années bonheur »
en co-voiturage
Tarif 24€ au lieu de 26€
Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie avant le 20/04/2016
RDV 14h15 sous les ateliers municipaux



Une sortie le **mercredi 1^{er} juin 2016 à 18h00**
à la 2Deuche
pour aller écouter
l'Orchestre Symphonique de Lempdes (grande formation réunissant l'Orchestre d'Harmonie et l'Orchestre à Cordes de la ville de Lempdes).
Entrée gratuite.
Places limitées à 20 personnes.
Inscriptions en mairie.
Départ sous les ateliers municipaux à 17h15.



Vous habitez sur le territoire de Mur-ès-Allier, vous rencontrez des difficultés financières, **l'épicerie solidaire peut vous aider:**
04 73 79 92 21

ou épicerie-solidairebillom@orange.fr
7 avenue Cohalion 63160 Billom (près de l'entrée du stade)
✓ Le lundi de 10h00 à 11h30
✓ Le mardi de 15h30 à 18h00
✓ Le jeudi de 14h30 à 17h00

La communauté de communes de Mur-ès-Allier a mis en place un **service bus** à 4€ (aller/retour) pour se rendre à Billom, **les lundis, jour de marché**, les 13 et 27 avril, 11 mai, 1^{er}, 15 et 29 juin, 6 et 20 juillet, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre et 7 et 21 décembre 2016.
Départ de Dallet 8h45 face à la tour orange ou au rond-point du Maréchal Joffre.
Retour à 11h00 au départ de Billom.

CROSS DES ECOLES: BRAVO A NOS PETITS DALLETOUS

Vendredi 1^{er} avril, 350 élèves des écoles de Pérignat/Allier, Dallet et Mezel ont couru au Cross 2016 de la Communauté de communes de Mur-ès-Allier. Durant l'après-midi, les enfants ont participé à des courses, des CP (600m) jusqu'aux CM2 (1600 m autour du plan d'eau des Plançons à Mezel. Les trois premiers de chaque course (filles et garçons) ont reçu des médailles en montant sur le podium devant leurs camarades.

Tous ont terminé fièrement la course!

- ▲ Chiara CONOLLI et Axel FAYE (2^{èmes} du podium des CP)
- Célia GONCALVES et Thomas LONJOU (1^{ers} du podium des CE1)
- Hugo FERREIRA (2^{ème} du podium des CE1)
- Yeleen GANAWELE et Gaspard BERTRAND (1^{ère} et 3^{ème} du podium des CE2)
- Hugo BENEZY et Mathis RUDELLE (1^{er} et 3^{ème} du podium des CM1)
- Laure LACOINTE et Elie LESENS (1^{ers} du podium des CM2)
- Romain GONCALVES (2^{ème} du podium des CM2)

Soit 12 podiums sur 30 places pour les 3 écoles.



A noter !!!

Infos Municipales

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Une enquête en porte à porte a été menée par le SBA en février 2014 présentant le système d'implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans le centre-bourg; nous rentrons maintenant dans la phase des travaux d'implantation des PAV dans le coeur du village.

Soucieuse de vous fournir toutes les informations sur ces PAV et leur usage, la municipalité vous communique, ci-dessous, quelques compléments à ce qui fut donné dans le précédent bulletin municipal (N°45 de mars 2016).

La commune tient à rappeler qu'elle n'est pas maître d'œuvre des travaux.

Cinq lieux d'implantation ont été retenus au lieu de six comme précédemment indiqués.

C'est le SBA qui définit avec la commune les emplacements de ces PAV.

Ils sont localisés pour permettre à la fois l'accès :

- aux habitants du bourg situés dans un rayon maximum de 200 m
- au véhicule de ramassage qui est très long et large (déplacement impossible dans de nombreuses rues de Dallet).

Aucun PAV ne peut être implanté en zone inondable (bords de l'Allier).

Ces 5 lieux sont donc les suivants et dotés des colonnes comme ci-après indiqué :

- ✓ A droite de l'entrée du parking Square du Souvenir (OM et CS).
- ✓ A droite Place sous la Ville (OM, CS Verres et Cartons).
- ✓ Sur le nouveau parking de l'Ancien Couvent (OM et CS).
- ✓ Près du parking proche de la Salle Polyvalente (OM pro, CS et Verres).
- ✓ Rue Côte du Bois à droite après le pont (OM, CS et Verres).

OM = ordures ménagères
CS = Collecte sélective
OM pro = ordures ménagères
des professionnels

Tous les PAV peuvent être utilisés par les habitants quel que soit leur rue de résidence dans le bourg.

Les travaux en cours sont sensés durer 1 mois tout au plus à Dallet.

Les containers seront traités par le SBA spécifiquement pour atténuer les odeurs plus sensibles en été.

Seul le SBA est responsable et gestionnaire de ces PAV et non la commune.

34 villages des 47 communes ou communautés de communes adhérentes au SBA sont aujourd'hui dotés de PAV.

Le SBA et la mairie donneront aux habitants du bourg toutes les informations utiles pour le passage des bacs verts et jaunes à l'utilisation de ces PAV.

RECRUESCENCE DES DEPOTS SAUVAGES

Nous constatons de nombreux dépôts de déchets de toutes natures sur les bords de route et chemin de la commune.

Nous vous rappelons que vous devez utiliser la déchetterie de Pont-du-Château qui est mise gratuitement à votre disposition.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi: 9h00 à 12h30 / 13h30 à 19h00

Samedi et dimanche de 9h à 19h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Rue de Dallet

63430 PONT-DU-CHÂTEAU

Tél. : 04 63 66 95 26

Types de déchets acceptés :

Déblais / gravats, déchets verts, encombrants, bois, cartons, DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), batteries, huile moteur, ferrailles, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), pneumatiques, déchets toxiques, textiles, polystyrène, plâtre et plaques en plâtre, plastiques durs, médicaments, radiographies, extincteurs, bouteilles de gaz, piles et accumulateurs, huiles de friture, tubes et lampes, cartouches d'encre.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| DATE | MANIFESTATION | ORGANISATEUR | LIEU |
|-------------|---|-------------------------------------|--------------------|
| 8 mai 2016 | Commémoration | Anciens combattants et Municipalité | Square du Souvenir |
| 22 mai 2016 | Sortie orchidées | Mur Allier Nature | Puy de Mur |
| 27 mai 2016 | Soirée des Vijots: La santé dans l'assiette | Commission culture | Salle des Vijots |
| 29 mai 2016 | Centenaire de la bataille de Verdun | Municipalité | Square du Souvenir |

Compte rendu du Conseil Municipal



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2016

PLU: Plan Local d'Urbanisme – Gilles VOLDOIRE, le Maire

La commune a lancé une révision du Plan d'Occupation des Sols avec un passage en Plan Local d'Urbanisme et a confié ce travail au Cabinet DESCOEURS.

Cette étude se déroule en 3 phases :

- 1 - Diagnostic,
- 2 - Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 3 - Zonage et Règlement d'Urbanisme

Le conseil municipal a validé la 2^{ème} phase. Il s'agit de déterminer les orientations qui déboucheront ensuite sur le zonage et le nouveau règlement d'urbanisme; ce sont ces derniers documents qui préciseront la constructibilité des parcelles et les conditions de construction.

Les orientations retenues sont :

- Pas d'agrandissement de la zone constructible,
- Accroissement de la population limité à 150/200 habitants sur une durée de 10 années,
- Favoriser le locatif,
- Respect strict de la qualité des paysages et des zones naturelles.

La phase suivante fera l'objet de réunions publiques.

Finances - René LEMERLE, - Adjoint aux finances publiques et à la vie économique

Le Conseil municipal a voté, en date du 29 février 2016, en faveur de la mise en place d'une coopérative scolaire. En effet, une somme globale devait être versée par la commune à la coopérative scolaire afin que les écoles puissent gérer en direct leur budget.

Toutefois, les directeurs des deux écoles se sont opposés à la gestion directe de fonds publics. Il a été convenu de revenir à l'ancien fonctionnement tout en respectant la mise en concurrence nécessaire pour les différents achats effectués (matériels, services ou travaux).

Par conséquent, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, supprime la subvention devant être versée à la coopérative scolaire.

Foncier – Acquisitions – Gilles VOLDOIRE, le Maire

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'acquisition des parcelles suivantes :

ZC 345 située au lieu-dit Le Bas du Chambon, d'une superficie de 3 554,00 m² avec pour objectif de conserver la vocation agricole de la parcelle.

ZB 29 située au lieu-dit Les Charmes et d'une superficie de 3 880 m²

ZB 31 située au lieu-dit Les Charmes et d'une superficie de 10 350 m²

ZD 993 et ZD 994 situées chemin de Courvache d'une superficie de 24 et 4 centiares. Ces parcelles font l'objet d'une rétrocession gratuite à la commune de Dallet.

Informations générales:

La Poste et voie verte: voir articles page 1.

Syndicat du Bois de l'Aumône: voir article page 3.

Travaux routiers : Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint délégué aux travaux, fait un compte-rendu de la réunion organisée par les conseillers départementaux en présence du service des routes départementales. En effet, la commune de Dallet est concernée par un chantier de réfection du pont situé sur la route départementale N°769. Les travaux devraient débuter à l'automne prochain.



Bientôt
16 ans ?

Pensez au
recensement !
C'EST OBLIGATOIRE

QUI : Tous les français, filles et garçon âgés de 16 ans

OÙ : À la mairie du domicile ou par internet: www-service-public.fr

POURQUOI : Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Informations sur www.defense.gouv.fr/jdc

Ca se passe à Dallet

Bulletin municipal de la commune de Dallet
Place de la Halle 63111 DALLET Tél : 04 73 83 10 18

Directeur de publication :
Gilles VOLDOIRE

Mise en page et impression :

Mairie de Dallet

Photographies :

Mairie de Dallet

Tirages : 650 exemplaires

Dépôt légal : Octobre 2010

Gratuit

